

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU**

SEANCE DU 11.10.2017

Date de la convocation : 03/10/2017 Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15 Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 Date d'affichage : 17/10/2017

L'an deux mil dix-sept et le onze du mois d'octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, LE GRAND Jeanne, JORAND Patrick, JACOB Daniel, MADEC Dominique, CHARTIER Thierry, METAYER Isabelle et LE NORMAND Christian.

Absents excusés : CADREN Vincent (procuration à Joël LE JEUNE), MEDIANE Viviane (procuration à Jeanne LE GRAND), CENSIER-LEMAIRE Marie (procuration à Christian LE NORMAND), COSQUER Doudja et ALLAIN Valérie.

Secrétaire de séance désigné (art L 2121-15 du CGCT) : Alain FLAGEUL, 1^{er} adjoint au Maire.

DELIBERATION N° 4

TARIFS SALLE LOUIS CADO ANNEE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 3 abstentions (Isabelle Métayer, Christian Le Normand et Marie Censier-Lemaire), fixe, ainsi qu'il suit, les tarifs de location de la salle Louis Cado pour l'année 2018 :

TARIFS POUR LES PARTICULIERS

	Particulier de la commune	Particulier extérieur à la commune
Du vendredi 14h au lundi 9h	370 €	510 €
Cuisine + vaisselle	80 €	125 €
Chauffage <i>(facturé systématiquement du 1^{er} novembre au 31 mars)</i>	110 €	110 €

	Particulier de la commune	Particulier extérieur à la commune
24 h (de 9h à 9h)	200 €	300 €
Cuisine + vaisselle	50 €	70 €
Chauffage <i>(facturé systématiquement du 1^{er} novembre au 31 mars)</i>	70 €	70 €

	Particulier (ou association) de la commune	Particulier (ou association) extérieur à la commune
Réveillon du Nouvel An Du 31/12 à 9h au 02/01 à 9h (Cuisine, vaisselle et chauffage inclus)	500 €	1000 €

TARIFS POUR LES ASSOCIATIONS

- Pour les associations extérieures :

. A la journée (base 8 heures)	200 euros
. Une journée supplémentaire	65 euros
. Chauffage à la journée	36 euros
. Chauffage journée supplémentaire	27 euros
. Cuisine à la journée	83 euros

- Pour les associations locales :

. pour tous types de manifestations	gratuit
-------------------------------------	---------

POUR TOUS

- **Réduction** du montant de la location calculée comme suit :

* 20% du montant total des achats chez les commerçants de la commune avec un montant plafonné à 20% de la location de la salle
(applicable au paiement du solde sur présentation de facture)

- **Caution** à la remise des clés pour les particuliers 500 euros

- **Arrhes** à la réservation pour les particuliers :

. Locaux	50 %
. Extérieurs	50 %

- Facturation de la vaisselle manquante :

. Assiette	4.10 euros
. Tasse à café avec soucoupe, sucrier,	3.30 euros
- Pichet, carafe, coupe champagne	4.10 euros
. Petit ramequin, couteau économe, couteau de table	2.70 euros
. Verre, autres couverts	1.90 euros
. Plat inox, saladier	8.20 euros
. Plat sabot en grès, couteau à pain, écumoire, louche inox, fouet	13.70 euros
. Soupière en inox	17.00 euros
. Faitout en alu	82.00 euros

Pas de location de la sonorisation.



Pour copie conforme,
Joël LE JEUNE, Maire,

*Délibération certifiée exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 17.10.2017*

Joël LE JEUNE, Maire,

